

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 D 00018

Numéro SIREN : 775 691 140

Nom ou dénomination : LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES ET employés de
l'Etat et des services publics et assimilés

Ce dépôt a été enregistré le 09/02/2022 sous le numéro de dépôt 6401

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES
et employés de l'État et des services publics et assimilés
148 rue Anatole France – 92300 Levallois-Perret
RCS Nanterre 775 691 140

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 18 MAI 2019

L'an 2019, le samedi 18 mai à 8 heures 30 minutes, les Délégués des Sociétaires composant l'Assemblée Générale de la société LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES, Société d'assurance mutuelle, se sont réunis à Paris (75014) à l'hôtel & Conférence Center Marriott Rive Gauche 17 boulevard Saint-Jacques, en Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation qui leur a été faite par le Président du Conseil d'Administration par lettre adressée le 26 avril 2019 et suivant avis inséré dans le Journal d'Annonces Légales " Les Petites Affiches" du 24 avril 2019.

La feuille de présence est signée à l'entrée de la salle par tous les délégués présents à l'Assemblée, tant pour eux-mêmes que pour les délégués qu'ils représentent.

L'Assemblée Générale procède à la constitution de son Bureau.

En sa qualité de Président du Conseil d'Administration Monsieur Thierry DEREZ préside l'Assemblée.

L'Assemblée Générale désigne parmi ses membres :

- en qualité de scrutateurs : Monsieur André SILVE et Monsieur Aimé PIERRE,
- en qualité de secrétaire : Madame Geneviève MARTIN.

Les Membres susnommés composant le Bureau acceptent, chacun en ce qui le concerne, les fonctions qui lui sont conférées.

Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

L'Assemblée étant composée de 456 délégués, elle peut valablement délibérer à titre ordinaire, si elle réunit le quart au moins de ses membres, soit 114 délégués présents ou représentés ;

Monsieur le Président précise que 379 délégués sont présents, détenteurs de 53 pouvoirs, soit un total de 432 délégués présents ou représentés sur les 456 inscrits sur la liste de présence ; l'Assemblée peut donc valablement délibérer.

Monsieur le Président met à la disposition des Membres de l'Assemblée :

- un exemplaire du Journal d'Annonces Légales « Les Petites Affiches » du 24 avril 2019 contenant l'avis de convocation,

- le double des lettres de convocation adressées à chaque Membre et au Commissaire aux comptes,
- le rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale,
- le bilan, le compte de résultat, l'annexe ainsi que toutes les pièces prescrites par la loi,
- les rapports du Commissaire aux comptes,
- le projet des résolutions,
- le procès-verbal de la précédente Assemblée Générale,
- un exemplaire des statuts,
- la feuille de présence et les pouvoirs pour les Délégués représentés.

Puis, Monsieur le Président donne connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée :

1. Imputation des droits d'entrée au fonds d'établissement
2. Lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport général du Commissaire aux comptes sur les opérations et les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2018, approbation des comptes
3. Quitus aux Administrateurs
4. Ratification des indemnités compensatrices versées aux administrateurs et des remboursements de frais versés aux administrateurs et délégués au titre de l'exercice 2018
5. Indemnités compensatrices allouées aux Administrateurs et remboursements de frais aux Administrateurs et Délégués au titre de l'exercice 2019
6. Lecture des rapports spéciaux du Commissaire aux comptes prévus au § IV de l'article R. 322-57 du Code des assurances
7. Affectation du résultat
8. Renouvellement de mandats d'Administrateurs
9. Élection de nouveaux d'Administrateurs
10. Pouvoirs à donner pour l'accomplissement de toutes les formalités légales.

DOUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, décide d'élire Monsieur Christophe CRÉPIN en qualité d'administrateur pour une période de six ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale de 2025 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2024.

Pour	432
Contre	0
Abstention	0

Cette résolution est adoptée.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Thierry DEREZ